

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 23 (1887)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



15 AVRIL 1887.

N^o 8.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Lehrertag de St-Gall en septembre 1887. — Histoire et antiquités nationales : *Aventicum*. — Bulletin de la littérature pédagogique en France. — **Vaud** : *Revision de la loi scolaire* : la réélection périodique des régents (second article). Contrôle et direction de l'enseignement primaire. — Ecoles normales : distribution des brevets. — Conférences de districts. — **Genève** : Société pédagogique Vaud-Genève : rapport de 1886. **Neuchâtel** : Chronique neuchâteloise. — **Jura bernois**. — Correspondance. — Bibliographie. — Partie pratique : Sujets donnés aux examens du certificat d'études primaires dans le district de Courtelary (suite) : Arithmétique, histoire biblique, histoire nationale, géographie, chant.

LE LEHRERTAG DE SAINT-GALL EN SEPTEMBRE 1887

Le Comité d'organisation du *Schweizerische Lehrerverein* a fixé la date de l'assemblée générale des instituteurs suisses aux 25, 26, 27 septembre. C'est là, comme nous l'avons dit, une époque peu favorable à la participation de la Suisse française.

Les questions à traiter dans ce congrès sont les suivantes :

Dans l'assemblée générale des instituteurs populaires (primaires), la question du *Dessin professionnel*. Rapporteur, M. le professeur Kirchmeier, à Coire.

Dans la réunion des instituteurs de l'ordre moyen et supérieur : *Rapports de l'enseignement de la langue et des sciences exactes*. Rapporteur, M. le Dr Kayser, recteur d'école à Saint-Gall.

Le second jour, en assemblée générale : *Comment organiser l'Ecole pour répondre aux exigences de notre époque?* Rapporteur, M. le directeur d'école Balsiger.

Ce sont là des questions, les deux dernières surtout, qui gagneraient beaucoup à être étudiées d'avance, c'est-à-dire que le

corps enseignant devrait pouvoir prendre connaissance des *Rapports* avant de les discuter. On n'aurait alors pas besoin de les entendre lire pendant des heures et on serait mieux préparé pour les discuter, à condition toutefois qu'on les ait mis en circulation à temps. Mais il est probable que l'on n'aura les rapports que séance tenante et qu'on les lira comme de coutume.

La question de la meilleure organisation de l'École, ou plutôt de son organisation la plus appropriée aux exigences et aux tendances du temps présent, ce qui n'est peut-être pas tout à fait la même chose, a déjà été traitée plus d'une fois dans la Suisse romande comme dans la Suisse germanique. Mais elle est à l'état de *perpétuel devenir*, comme dit la philosophie allemande, et la solution peut varier à l'infini, parce que, bien qu'*objective* de sa nature, elle devient *subjective* selon les idées et les tendances du rapporteur.

La question du travail manuel sera abordée probablement par M. Balsiger, mais dans un sens qui ne sera pas celui de nos rapporteurs de Genève, si l'on en juge par l'opinion de la grande majorité du corps enseignant allemand. A. D.

HISTOIRE ET ANTIQUITÉS NATIONALES

Aventicum capitale des Helvètes.

La Société qui s'est formée pour fouiller le sol de l'ancienne colonie flavienne, et dont M. Eugène Secretan est le président effectif, poursuit ses recherches et a découvert plusieurs objets intéressants et quelques inscriptions, entre autres celle qui porte le nom de Marcus Alpinus Virilis. Serait-ce là un parent du fameux Julius Alpinus que Cécina fit mourir comme l'auteur de la guerre ou plutôt de l'insurrection avortée de l'année 69? On serait tenté de le croire. A cette occasion, nous ne pouvons nous empêcher de marquer notre surprise de voir encore la fable de Julia Alpina enseignée dans certaines écoles parce que, dans des livres scolaires, on a jugé à propos de reproduire cette invention d'un savant faussaire nommé Merle, qui avait séjourné à Genève à la fin du XVI^e siècle.

Si Aventicum était située dans un grand pays, ou seulement dans une contrée où l'esprit de clocher fût moins prononcé, l'unité nationale plus accentuée, le nombre des souscripteurs serait tout autre. Il y aurait enthousiasme. Le patriotisme, s'alliant au sentiment esthétique et au sens historique, produirait des résultats auxquels on ne peut atteindre avec des ressources modestes, quoique plus satisfaisantes qu'on ne pouvait l'espérer dans un milieu utilitaire comme le nôtre. Le culte des lettres et des arts est cependant assez développé et semble grandir, loin de dimi-

nuer parmi nous. C'est ce qui nous fait espérer pour l'avenir une plus riche moisson dans les années qui suivront, et cela surtout si les fouilles rendent davantage. Mais l'étendue des fouilles sera toujours subordonnée aux sacrifices du public et au nombre des souscripteurs et des donateurs.

Dans la notice historique dont M. Secretan a fait précéder le tableau des fouilles tracé par M. William Cart, nous nous attendions à voir rappeler le fait que les monuments d'Aventicum attireraient les visiteurs dès le XVI^e siècle; témoin certain avoyer de Fribourg, le fameux guerrier, diplomate et lettré Pierre Faulcon, qui prenait sur les grandes affaires dont il était chargé dans les cours de l'Europe, le temps d'aller contempler les ruines imposantes d'Avenches en compagnie du savant Glaréan, le philologue et poète le plus célèbre de la Suisse. Zwingli, l'ancien compagnon d'armes de l'avoyer Faulcon, et auquel ce dernier avait si libéralement offert, pour y passer la belle saison, la maison de plaisance que ses exploits lui avaient valu à Pavie, devait être de la partie. Quel dommage pour les curieux d'antiquités nationales et les amis de l'histoire que l'un des deux visiteurs ne nous ait pas laissé le récit de cette excursion! Nous ne pouvons que renouveler les regrets qu'exprimait à cet égard, à Aventicum, le président de la Société d'histoire neuchâteloise réunie en si grand nombre dans la ville de Vespasien en 1880¹.

BULLETIN DE LA LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE EN FRANCE

La France républicaine continue à doter la science et l'art de l'éducation d'ouvrages et de journaux propres à entretenir le feu sacré. Jetons un coup d'œil sur quelques-unes de ces publications remarquables ou instructives.

Signalons d'abord le beau livre que vient de publier M. Compayré sur la psychologie, cette base de l'art éducatif qui fait trop souvent défaut aux hommes d'école, dont la culture a été purement didactique ou technique. Pour former l'homme, il faut cependant le connaître. Et c'est à faciliter cette étude que sont destinées les *Notions élémentaires de psychologie*². Cet ouvrage mérite un examen détaillé auquel nous reviendrons, si nous en avons le loisir et si la place nous le permet.

Nous avons déjà parlé du beau livre que M. Gréard a consacré à Rousseau, Fénelon et à cinq dames françaises qui se sont occupées d'éducation, Mesdames Maintenon, Lambert, d'Epinaÿ, Necker et Roland³. Nous n'y revenons que pour dire que la première, si maltraitée par les écrivains qui

1. Voir l'Étude sur Aventicum d'Alexandre Daguet, insérée dans le *Musée neuchâtelois* de 1880.

2. Chez Delaplane, rue Monsieur le Prince, 48. — 299 pages.

3. Chez Hachette, boulevard St-Germain, 79. — 360 pages.

n'ont voulu voir en elle que la prétendue instigatrice de la *Révocation de l'Edit de Nantes*, qu'elle n'aurait certes pas osé condamner, en sa qualité de convertie sans passer pour appartenir encore à la secte, apparaît dans l'étude de M. Gréard comme la femme supérieure qui a fondé en France l'enseignement laïque des jeunes filles. Elle-même s'honorait plus du titre d'institutrice que de celui de femme du roi de France. Mme de Maintenon avait déjà fait, il y a quelque temps, l'objet d'une étude très instructive de MM. Cadet et Darin¹, suivie d'un choix de ses *Lettres, entretiens et instructions*. Nous n'en citerons qu'un passage ; il est relatif à l'éducation du jeune duc du Maine, l'un des enfants naturels de Louis XIV, qu'elle avait été chargée d'élever et d'instruire. Sa gouvernante voulait que l'enfant, qui n'avait que cinq ans, écrivit à son père ; le jeune prince répondant qu'il ne savait comment s'y prendre, madame de Maintenon lui dit :

« N'aimez-vous pas votre père et n'auriez-vous rien à lui dire ? — J'aime
» mon papa et je suis fâché qu'il soit parti. — Eh bien, voilà votre lettre
» déjà bien commencée : *Mon papa, je vous aime bien et je suis fâché que vous*
» *soyez parti*. N'auriez-vous rien de plus à lui dire ? — Oui, je serais bien
» aise qu'il revint. — Eh bien, votre lettre est faite. Vous n'avez qu'à
» écrire ce que vous pensez et venez de dire. »

Si nous citons cet exemple, c'est parce que le procédé employé ici par Mme de Maintenon est celui que recommande la pédagogie actuelle comme l'un des meilleurs dont on puisse se servir pour initier un jeune élève à la composition.

Le *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson² est achevé. Nous venons d'en parcourir les dernières livraisons et nous y avons trouvé bien des choses utiles à connaître. C'est, par exemple, une notice sur Victorin de Feltré, le premier en date des pédagogues de l'Italie et des temps modernes, trop peu connu encore en Allemagne et dans les pays de langue française. Nous notons ensuite une notice sur les *voyages et courses scolaires*. L'auteur, M. Henri Durand, trouve ces excursions très utiles à certaines conditions : 1^o Que les élèves s'y préparent par l'étude des lieux qu'ils auront à parcourir ou par les lectures préalables qu'on leur fera ; 2^o qu'ils voyagent le crayon à la main ; 3^o qu'au retour, ils soient tenus de faire une relation de ce qu'ils auront vu.

A ce propos, on ne peut s'empêcher de relever le fait que les excursions scolaires, qui étaient si fréquentes et si goûtées il y a quelque vingt ans dans notre Suisse romande et depuis même, n'en sont plus à la mode. Cependant, comme le remarque M. Durand, c'est un écrivain suisse qui en a été le promoteur et qui en est resté le modèle et le guide dans ses *Voyages en zig-zag*, qui sont aujourd'hui dans toutes les bibliothèques, et les piquants récits dans toutes les mémoires. Notre compatriote a attendu longtemps la renommée ; elle lui est venue cependant et, à ce point, que tout dernièrement il a fait l'objet de deux ouvrages importants en France et dont l'un sort de la plume d'un prêtre catholique, grand admirateur du célèbre écrivain.

J'ai noté aussi une notice sur le noble et dévoué collaborateur de Fellenberg, le Thurgovien Wehrli. Mais pourquoi n'ose-t-on pas prendre parti pour le pédagogue émérite contre Thomas Scherr, un des chefs de la jeune école, pas plus qu'on n'a pris le parti de Pestalozzi contre Zchokke ?

1. Chez Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — 253 pages.

2. Hachette à Paris.

La *Revue pédagogique*, dont le secrétaire est l'un des nôtres, M. James Guillaume, fixé à Paris, est le recueil le plus sérieux peut-être de la presse pédagogique sur les bords de la Seine et renferme des aperçus dont la variété égale la valeur ; aussi ne peut-on en parler convenablement dans un compte rendu sommaire comme celui d'aujourd'hui. Ce sera pour une autre fois.

Le *Manuel général de l'instruction publique*, de M. Defodon, est plus pratique et plus élémentaire, sans être moins varié ; il nous donne, en sus, un résumé très intéressant des discussions des Chambres relatives à l'instruction publique.

La *Géographie universelle* de Reclus en est à sa 177^e livraison et nous promène en Afrique, après nous avoir fait connaître l'Europe et l'Asie. Si nous avons un vœu à exprimer pour cette belle et savante publication, ce serait que, dans une prochaine édition, il fût tenu plus de compte des sciences, des arts et des hommes illustres des diverses contrées dont on nous fait connaître en détail la géographie physique, industrielle et les productions.

Parmi les feuilles destinées à la *jeunesse*, le journal qui en porte le nom est toujours l'un des plus goûtés et même celui qui l'est le plus avec le *Magasin d'éducation*, fondé par le regretté M. Hetzel. La variété grande du *Journal de la jeunesse* et ses captivants récits en constituent le mérite principal. Aux collaborateurs les plus distingués de cette publication, M. Jules Girardin, Mesdames Colomb, Zénaïde Fleuriot, de Witt née Guizot, est venu se joindre un académicien de grand talent, M. Maxime Ducamp, dont les pages sur la *vertu en France* ont charmé les lecteurs en faisant aimer cette source, cette inspiratrice de tant de belles actions. Parmi les écrivains attachés au *Journal de la jeunesse*, nous saluons un de nos concitoyens et ancien élève, M. Henri Jacottet, établi à Paris. ¹

Parmi les périodiques consacrés à l'instruction publique, la *Tribune des instituteurs* mérite une mention par la position spéciale qu'elle a prise comme organe *indépendant* du corps enseignant. A ce sujet, les instituteurs de la Suisse seront peut-être bien aises d'apprendre qu'en 1887, donc cette année, il se réunira à Paris un Congrès, non pas international comme celui du Havre, mais purement national et *libre* ; la *Tribune* se félicite de ce que les instituteurs français pourront discuter les questions *choisies par eux* et nommer leurs bureaux et les présidents de section.

Cependant, deux ministres, MM. Goblet et Berthelot, ont accepté la présidence d'honneur et la vice-présidence en a été conférée à MM. Gréard, Buisson et à d'autres grands fonctionnaires de l'Etat. A. DAGUET.

¹ Le *Journal de la jeunesse*, publié également chez Hachette.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Souscription pour le monument Pestalozzi.

Nous accusons réception à la Section de La Vallée et au Cercle de St-Saphorin, pour le montant de leur envoi.

LE COMITÉ CANTONAL.

Revision de la loi scolaire.

La réélection périodique des régents. (Second article.)

A vrai dire, il semble qu'on ait mis tant de prudence dans l'élaboration de cette loi sur *l'aliénation des sympathies* que l'on peut se demander si les pétitionnaires ont obtenu par elle la moindre parcelle de satisfaction.

Mais son air innocent en fait précisément le danger.

La périodicité est devenue le prétexte de l'agression. L'approche des élections paraît être l'époque du règlement de compte. On est de moins en moins tenté d'examiner alors si l'enseignement est bien donné, si, en un mot, le régent remplit ses fonctions d'une manière satisfaisante; en revanche, on s'inquiète beaucoup de son attitude au dehors, dans telle ou telle affaire, en présence de telle ou telle coterie. On se demande peut-être, en secret, si l'on ne pourrait pas le remplacer, lui, marié et chargé d'enfants, par un jeune homme qui prendrait pension à deux pas, et que l'on congédiera plus tard avec la même désinvolture. Et mille autres raisons de la même valeur! Comme tout cela est entraînant!...

Un beau jour le plus brave est chargé *d'attacher le grelot*.

Tantôt c'est un reproche menaçant, aussi injuste que brutal, qui atteint l'intéressé en pleine poitrine. C'est à n'en croire ni yeux ni oreilles, tant le coup est soudain, imprévu.

D'autrefois, les agissements ont lieu à l'insu de celui qu'elles ont en vue, afin que l'acte d'accusation ait produit tout son effet dans la localité avant que le prévenu puisse ouvrir la bouche pour présenter sa défense.

Dans les deux cas, la blessure est poignante pour celui qui la reçoit et neuf fois sur dix elle devient mortelle pour l'esprit de dévouement du maître et la discipline intérieure de la classe.

La première attaque est ainsi fatale, quels qu'en puissent être les motifs. Car, ou l'intéressé la dédaigne et défie ses adversaires, ou bien il demeure abattu sous les atteintes de l'offense, deux alternatives également et avant tout préjudiciables à l'école. Le résultat le plus clair se compose d'une population ameutée par les excitations de quelques-uns, d'un homme flétri par les cancanes de la rue, de germes nombreux d'hostilité et d'indiscipline semés au sein de la petite colonie scolaire.

L'intervention du Conseil d'Etat, venant au milieu de ce tapage, donne gain de cause aux réclamants ou les désavoue. Dans le premier cas, l'assemblée de commune prend l'autorisation de réélection accordée pour une sorte de préavis défavorable au régent et le congédie, mesure que l'autorité supérieure elle-même aurait pu exécuter avec plus d'à-propos et moins de bruit. Dans le second cas, la lutte, au lieu de cesser, se ravive par l'opposition et se continue le plus souvent à coups d'épingle jusqu'au jour où le patient s'en va solliciter une autre place, recommandé par ceux qui, quelques semaines auparavant ne négligeaient rien pour se défaire de lui. Est-ce travailler au progrès de l'éducation que de donner légalement pareille comédie? Assurément pas.

Ce qu'il y a de pire en tout cela, c'est que ni les agresseurs ni les victimes n'ont intérêt à dévoiler les péripéties de la lutte sourde et inégale qu'ils ont entreprise, soutenue ou abandonnée. Voilà pourquoi nombre de faits dignes de la censure publique restent cachés. Les renseignements connus n'en attestent pas moins la vérité de ce qui vient d'être dit. Ils démontrent que les garanties inscrites de bonne foi dans le fameux décret sont parfaitement illusoires: celles-ci placent le régent sous l'action directe

des agitations électorales; elles ne tiennent aucun compte des circonstances absolument contraires à l'instituteur, qu'une campagne laisse toujours après elle dans une localité, enfin elles retardent et compliquent la solution de difficultés purement administratives.

Mais le décret en lui-même est inquisitorial et tyrannique au premier chef. Il traite l'instituteur primaire en paria. Ce dernier est le seul fonctionnaire qui, de par la loi, ait *des fonctions à remplir et des sympathies à ménager*, des fonctions hélas, dont l'accomplissement scrupuleux va trop souvent à l'encontre des faveurs populaires !

Contrôle et direction de l'enseignement. — Autorités préposées à la direction et à la surveillance de l'instruction publique primaire.
(Loi, art. 103 à 119 inclusivement.)

I. D'abord le département de l'Instruction publique et des Cultes, et plus particulièrement le Service de l'Instruction publique.

II. Ensuite, les Commissions d'écoles, reconnues indispensables, leur maintien est assuré. Peut-être verrons-nous de nouveau surgir la question des Commissions d'écoles d'arrondissements comprenant chacun plusieurs communes. Mais ce système, tout bon qu'il puisse être, ne satisfera jamais l'opinion publique. Aussi nous voulons nous contenter de demander quelques modifications aux articles 110 et suivants de la loi actuelle; voici nos propositions :

a) Remplacer le second alinéa de l'art. 110 par le suivant : « Elle (la Commission d'école) est composée de cinq membres nommés par la Municipalité, qui ne peut désigner dans son sein plus de deux membres de la Commission. Ce nombre peut être augmenté moyennant l'autorisation du Département. *Le régent en fait partie de droit avec voix consultative;* »

b) Remplacer les alinéas 3, 4 et 5 du même article par celui-ci : « Pour être membre de la Commission, il faut être âgé de vingt ans et laïque; »

c) A l'art. 116, ajouter : « Le syndic ne peut pas être en même temps président de la Commission. »

Ces modifications s'expliquent aisément, elles sont en rapport direct avec notre Constitution et les exigences de l'époque; aussi nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, sauf à dire un mot de la dernière. — La Commission d'écoles et la Municipalité représentant souvent des intérêts opposés, il y a un inconvénient grave à ce que la même personne dirige ces deux corps. Puis, dans une commune, c'est réunir trop d'autorité sur la même tête; le syndic-président de la Commission d'écoles est un petit roi.

III. La pratique ayant démontré que le Département n'a pas un personnel suffisant pour s'assurer de la bonne marche des écoles, pour les contrôler, cette autorité est obligée de se servir d'intermédiaires. Ce contrôle est nécessaire, parce que souvent les Commissions d'écoles ont l'air d'ignorer qu'une loi existe et qu'il faut s'y conformer.

Où trouver le contrôleur ?

Vu le peu de bienveillance du peuple vaudois à l'égard des inspecteurs, quels qu'ils soient, et la récente hécatombe d'inspecteurs scolaires que le Grand Conseil a prononcée, nous pensons qu'il est prématuré de demander leur rétablissement, malgré tout le désir que nous en aurions; nous sommes persuadé qu'au lieu d'en supprimer trois, il aurait fallu en ajouter trois nouveaux. Le peuple a prononcé. Inclignons-nous devant son verdict;

attendons que l'expérience l'oblige à reconnaître la nécessité de ce rouage administratif, et voyons comment il convient, à notre avis, de le remplacer.

Le préfet étant le représentant direct du Conseil d'Etat pour le district, il est bien placé pour en surveiller les écoles. Le caractère laïque de ce fonctionnaire ne pourra offusquer ceux de nos collègues qui ne voient pas de très bon œil certains délégués *ad hoc* désignés par le Département. L'autorité dont le préfet est revêtu le mettra à l'aise pour rappeler à l'ordre les Municipalités, Commissions d'écoles et régents qui ne rempliraient pas leurs obligations¹. Les frais de déplacement seraient diminués de beaucoup et les inspections pourraient être plus fréquentes suivant les besoins; mais il va sans dire aussi que ce surcroît d'obligations devrait être indemnisé équitablement.

Le système de contrôle que nous proposons n'exclut pas les visites du personnel du Département chaque fois que ses occupations le lui permettent, ou que des circonstances exceptionnelles l'exigeront. J. F. M.

Ecoles normales ; distribution des brevets. — Le 12 avril avait lieu dans la grande salle de l'Ecole normale, et en présence d'une nombreuse assistance, la cérémonie de la distribution des brevets de capacité pour l'enseignement primaire.

Après avoir constaté que les résultats obtenus étaient quelque peu inférieurs à ceux de l'année précédente, M. Dupuis, directeur, a néanmoins rendu hommage au travail consciencieux et soutenu des élèves et engagé ceux-ci à ne point s'arrêter là dans leurs études.

M. Ruffy, chef du département de l'Instruction publique, a tout d'abord adressé un témoignage de reconnaissance à l'un des maîtres, M. Guignard, qui se dispose, après quarante années d'excellents services, à jouir d'une retraite bien méritée. Il a également pris congé de M. Lugrin, appelé à exercer son activité dans un autre canton. (M. Ernest Lugrin a été appelé par la direction des Ecoles de Bâle-Ville, comme maître de langue française à l'Ecole supérieure des jeunes filles de cette ville.)

Dans une allocution fort goûtée, M. Ruffy a rappelé aux futurs instituteurs que les études faites aux Ecoles normales n'étaient qu'une préparation à un travail qui doit se continuer durant toute la vie. « Celle-ci n'est point composée, a-t-il dit, de périodes de travail et de repos se succédant alternativement, mais bien d'années consacrées entièrement à une activité de tous les instants, le repos n'ayant pas été fait pour l'homme, ni l'homme pour le repos.

» L'instituteur devra donc chercher à inculquer à la jeune génération l'amour du travail.

» De nos jours, on est volontiers disposé à accorder, dans certaines méthodes d'enseignement, une trop large place au côté amusant. Cette manière de faire ne paraît pas devoir constituer une préparation suffisante de l'enfant pour la lutte pénible de l'existence. La vie a essentiellement un côté sérieux dont le développement appartient avant tout aux éducateurs de la jeunesse.

¹ Nous avons quelques réserves à faire relativement au préfet-inspecteur d'écoles, jugeant l'enseignement, appréciant les méthodes, etc.; il nous semble que ce côté de la question a échappé à notre honorable correspondant. (Note du sous-rédacteur.)

» Notre population vaudoise, plus favorisée, au point de vue économique, que quelques-unes des contrées environnantes, manque parfois de cette énergie qui caractérise nos voisins. C'est aux instituteurs qu'il appartient de former une génération de plus en plus virile, de plus en plus capable de soutenir avantageusement une lutte qui s'accroît de jour en jour. »

Des brevets de capacité ont été délivrés aux élèves dont les noms suivent :

MM. Addor, Robert; Bettex, Gustave; Chantrens, Georges; Cuénoud, Edouard; Fallet, Théophile; Fauquez, Alfred; Fontannaz, Elie; Gaillard, Auguste; Hofmann, Louis; Jaccard, Paul; Lavenex, David; Logoz, Constant; Lugrin, Arno; Maillard, Henri; Meylan, Charles; Nicole, Albert; Nicole, François; Pache, Antoine; Rouge, Ed.

Mlles Audemars, Aline; Bardet, Louise; Buxcel, Cécile; Cavin, Jeanne; Comte, Julia; Corbaz, Clotilde; Corbaz, Marie; Cosandey, Nancy; Coucet, Victorine; Crottaz, Elisa; Cuénoud, Cécile; Hoffer, Hélène; Holzer, Hélène; Jaccard, Susanne; Margairaz, Julie; Matthey, Lina; Mermoud, Jenny; Moret, Emma; Moulin, Marie; Rapaz, Elise; Reymond, Corinne; Thonney, Sophie; Torny, Caroline; Vuadens, Adèle.

Il a en outre été délivré dix brevets provisoires.

(*La Revue.*)

Conférences de districts. — Le département de l'Instruction publique a fixé la réunion des conférences annuelles de district aux dates suivantes :

Le **10 mai**, à Cossonay, Oron, Rolle, Payerne;

Le **11 mai**, à Echallens, Vevey, Nyon, Yverdon;

Le **12 mai**, à Aigle, Aubonne, Avenches, Lausanne, Cully, Morges, Moudon, Orbe;

Le **16 mai**, à Ste-Croix, Château-d'OEx et Le Sentier.

Chaque jour à neuf heures et demie du matin.

Le sujet à l'ordre du jour est le suivant :

« Revision de la loi sur l'Instruction publique primaire. »

GENÈVE

Vaud-Genève, société pédagogique. — Rapport annuel (1886).

Dans ses six réunions notre Société a discuté sept rapports sur des questions intéressantes au point de vue scolaire et pédagogique.

Le premier en date, est celui de M. Wegmann : *De l'enseignement de la diction*. Après avoir montré que cet enseignement laisse encore à désirer, combien il est négligé, le rapporteur établit que le but à poursuivre n'est pas exclusivement de former des récitateurs et des lecteurs, mais de faire disparaître les défauts de prononciation (et ils sont nombreux), et partant d'apprendre aux enfants à s'exprimer correctement. Il conclut, d'accord avec l'unanimité des sociétaires, que cet objet d'enseignement doit être inscrit dans les programmes et occuper dans les écoles primaires et secondaires une place en rapport avec son importance. Il doit être donné autant que possible et de préférence, dans les collèges et écoles secondaires par un maître spécial, et à défaut par le maître de français.

— *Quelques expériences très simples, propres à donner aux élèves des écoles primaires les notions indispensables de la chimie élémentaire*: tel est le titre du rapport présenté par M. Gasser. Cette méthode doit être essentiellement intuitive, de même que pour la physique et pour toutes les sciences descriptives; mais les expériences doivent être aussi simples que possible, afin de laisser une impression nette et durable dans l'intelligence des enfants. Ne touchant, qu'en passant, à la théorie chimique de la combustion et de la respiration, M. Gasser exécute, avec les appareils les plus simples et très peu de réactifs, des expériences fort intéressantes, trouvant une application journalière en agriculture, dans les arts et l'industrie.

— A l'époque où le maintien ou la suppression de l'école normale du canton de Vaud étaient discutés, MM. Denis et Amiet ont, chacun dans un rapport, examiné la question. Le premier s'est déclaré l'adversaire de l'École normale. Il pense que le moyen le plus efficace pour former de bons instituteurs serait la création de *cours normaux*, tout-à-fait libres. M. Amiet, au contraire, est chaud partisan des Ecoles normales, admettant cependant que certaines améliorations sont nécessaires, pour qu'elles puissent répondre aux exigences de notre époque.

Dans la séance suivante, M. Robadey, reprenant la question à un autre point de vue, a examiné ce que doit être l'École normale, et quelles sont les améliorations qu'il y faudrait apporter. Conclusions: Aucun de nos cantons romands ne possédant les ressources nécessaires à l'entretien d'un établissement tel que le désire le rapporteur, il émet le désir de voir fonder une Ecole normale intercantonale, pour la Suisse romande.

Enfin, M. Charbonnier, quatrième rapporteur sur cette question, par une étude statistique du budget de l'instruction publique des différents cantons de la Suisse romande, arrive aux mêmes conclusions que M. Robadey. La grande majorité de l'assemblée se prononce en faveur de la création d'une école normale intercantonale, attendant les meilleurs résultats d'un établissement qui se trouverait dans les conditions nécessaires pour rendre de réels services à l'éducation populaire¹.

— M. Chaponnier s'est occupé de *la Mémoire*. Ce sujet, traité précédemment à un autre point de vue par M. Tecon, est assez vaste pour qu'on puisse y revenir sans inconvénient. Les qualités, les fonctions, l'importance de cette précieuse faculté, son affaiblissement, ses maladies et leurs causes, les moyens de la cultiver, etc., tels sont les divers points auxquels touchait ce travail. Dans le cours de la discussion, il a été établi par des faits, qu'autrefois on abusait de la mémoire des élèves, en lui confiant toutes les matières du programme, mais que la réaction produite par la pédagogie nouvelle nous ayant transportés au delà des limites de la logique, on néglige trop maintenant la mémoire; que le jugement peut l'aider, mais ne saurait la remplacer; qu'ainsi pour bien retenir et bien rendre ce que l'on apprend, il faut appeler le raisonnement à son secours, c'est-à-dire bien comprendre.

Cette année, la société a célébré la dixième année de sa fondation. Le 11 avril, la plupart des sociétaires se rendaient à Chavannes-de-Bogis où M. Gasser devait présenter son rapport et faire ses expé-

¹ L'idée n'est pas nouvelle, mais se heurte à des difficultés dont les sociétaires ne paraissent pas se douter. D'abord il faut faire abstraction de Fribourg et du Valais; en second lieu, il faudrait que les autres cantons romands et le Jura, renoncassent à leurs Ecoles normales, dont ils sont contents en général. Nous n'en sommes pas là! Il y a bien d'autres obstacles encore.

(Note du rédacteur en chef.)

riences. Au banquet qui suivit la séance, M. le président rappela les divers travaux des dix années écoulées, en un mot, fit l'historique de la *Vaud-Genève*, et, dans les nombreux toasts qui se firent entendre ensuite, les sentiments de la plus franche cordialité et de la plus sincère solidarité se sont manifestés au milieu de chants joyeux et de gais propos. Aussi tous ont-ils emporté une impression douce et durable de cette bonne et belle journée.

Morillon, le 24 février 1887.

Le secrétaire :
EMILE BESSON.

NEUCHÂTEL

Chronique neuchâteloise.

M. John Clerc, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique, et M. Frédéric Soguel, ancien président du Grand Conseil et l'un des citoyens les plus influents du canton, sont allés passer quelques jours en France pour y étudier les écoles professionnelles et l'organisation du travail manuel. Ils y ont trouvé bien des choses dignes d'imitation et feront un rapport circonstancié au Conseil d'Etat sur ce qu'ils ont vu et sur ce qu'ils jugeraient à propos d'introduire dans le pays, mais en tenant grand compte des circonstances et des ressources de l'Etat et des municipalités appelées, elles aussi, à s'imposer des sacrifices, si elles tiennent à la création ou au développement de certaines institutions. Il est question, entre autres, d'un enseignement spécial du dessin dans les écoles.

— A propos d'institutions nouvelles, on peut signaler l'introduction d'un cours de cuisine donné à Neuchâtel-Ville à 70 jeunes filles. Si ce cours réussit ici comme il a réussi ailleurs, ce sera une réponse victorieuse à ceux et à celles qui estiment que la cuisine, comme le ménage, ne s'apprend que sous le toit domestique.

La Société de géographie poursuit son utile carrière et vient de publier un nouveau fascicule. Il y est d'abord parlé du Transvaal, par M. Perrin ; de la colonie du Cap ; du commerce suisse en Roumanie. Suit un récit du congrès géographique de Dresde, par M. Zobrist, aujourd'hui professeur à l'école cantonale de Porrentruy. M. Knapp lui succède par un récit du congrès géographique suisse à Genève. M. Knapp est, comme on sait, l'initiateur principal de cette Société, qui compte actuellement 200 souscripteurs ou sociétaires. Aussi avons-nous vu avec plaisir cet instituteur primaire appelé à suppléer, pendant sa maladie, le professeur de géographie comparée à l'Académie.

Parmi les publications nouvelles qu'a vues naître le sol neuchâtelois, nous avons déjà indiqué le *Petit Neuchâtelois*, dont nous avons reçu un ou deux numéros au plus. Depuis, il a paru le journal mensuel intitulé : les *Archives héraldiques*, de M. Maurice Tripet, licencié en droit, l'auteur connu de la belle publication des *Bannières zofingiennes*. Ces archives ont un véritable intérêt historique.

Un autre périodique, utile aux amis de la sténographie, c'est l'*Avenir sténographique suisse*, de M. Rouiller-Leuba, organe mensuel.

Nous avons eu cet hiver un déluge de conférences, dont il me serait impossible de dire les titres. Il y en a eu cependant de très intéressantes dans le nombre. Le corps enseignant s'est signalé par son zèle, soit à

Neuchâtel, soit dans les localités voisines. Les représentations dramatiques artistiques n'ont pas manqué non plus ; il y en a presque trop.

Les instituteurs ont des réunions assez fréquentes dans le chef-lieu. Nous avons assisté à l'une d'elles et nous avons entendu avec beaucoup de plaisir M. Chenevard traiter oralement, avec aisance, un sujet difficile, les *Influences du soleil sur la terre*, M. Numa Girard résumer l'histoire de la Révolution helvétique, et M. Perret faire une leçon de calcul avec beaucoup de clarté et une simplicité de bon goût.

Erratum. — La correspondance fribourgeoise du précédent numéro mentionne comme dues à l'initiative de M. Schaller les maisons d'orphelins de *Vuadens*. C'est de maisons d'école qu'il s'agit.

JURA BERNOIS

Une sinécure. — Refonte du programme de l'enseignement moyen. — Examen du brevet primaire.

Le gouvernement bernois est en procès avec un professeur de l'Université de Berne, M. Vogt, qui touche un traitement annuel de 5000 francs pour ne rien faire ou à peu près. Les théories médicales de M. Vogt ne sont pas, à ce qu'il paraît, du goût des étudiants qui désertent sur toute la ligne le cours du professeur. Tenant compte de ce fait, le gouvernement a cru devoir réduire à 3000 francs le salaire de M. Vogt. Mais celui-ci, qui est nommé à vie, ne l'entend pas de cette oreille. Il a protesté avec vigueur et a intenté une action à l'Etat. On dit que ce procès risque de tourner en faveur du professeur et que le gouvernement est décidé à battre en retraite, et à attendre patiemment le décès du professeur ou tout autre circonstance fortuite qui mettra fin à cet état de chose. En attendant, nous avons une cinquantaine d'instituteurs vieux et infirmes qui sollicitent en vain une maigre pension de deux à trois cents francs, tandis que M. le professeur se prélassé dans sa sinécure.

La grande commission chargée d'étudier les réformes à apporter aux programmes de l'enseignement moyen a adopté diverses modifications dont les principales sont :

1° L'extension du programme des écoles secondaires à deux classes, pour quelques branches seulement ;

2° La suppression de la religion dans les classes du gymnase supérieur ;

3° L'étude facultative du grec qui commence en cinquième (le gymnase complet compte 8 classes), avec 4 à 6 heures par semaine ;

4° La réduction des heures de latin qui commencera en sixième avec 5 et 6 heures de leçon par semaine.

Trois membres de cette commission ont fait inscrire, au procès-verbal, une protestation contre les propositions de la majorité. La minorité réclame la conservation du programme actuel.

Les examens oraux en obtention du brevet d'institutrice primaire ont eu lieu à Delémont les 10 et 11 mars. Dix-huit élèves de l'école normale et deux aspirantes externes ont obtenu le brevet. Ce sont M^{lles} Ida Baumgartner, Mathilde Broquet, Marthe Chaussé, Estelle Chaussé, Ida Eymann,

Georgine Friche, Flore Leutenegger, Adèle Mathez, Marie Monnin, Caroline Moser, Julie Perret, Berthe Piquerez, Adelaïde Plomb, Marie Raaflaub, Louise Schneider, Marie Steiner, Marie Steulet, Marie Villosz, Emma Veya, Marie Voisard.

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

Notions de sciences physiques et naturelles à l'usage des candidats au brevet élémentaire de capacité du cours supérieur des écoles primaires, par Paul Poiré, ancien élève de l'École normale, etc. Paris, librairie Delagrave, vol. in-12 de 386 pages.

La physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géologie et même l'agriculture sont contenues dans ce petit volume. Ce sont des notions bien élémentaires sans doute ; mais elles forment un bon petit résumé qui peut être utile aux aspirants et surtout aux aspirantes au brevet primaire, qui souvent n'ont pas le temps ou les moyens de se procurer des manuels séparés de ces différentes branches.

Et le livre est mis à la hauteur de la science moderne en mentionnant la liquéfaction des gaz oxygène, hydrogène et autres, par les procédés Cailletet et Pictet.

J.-P. ISELY, prof.

PARTIE PRATIQUE

EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES DANS LE DISTRICT DE COURTELARY ¹

(Suite.)

Arithmétique.

1. Un tas de fumier mesure $42 \frac{1}{2} \text{ m}^3$. Combien de m^3 reste-t-il si l'on enlève de ce tas $12 \frac{1}{2}$ voitures de $1 \frac{3}{4} \text{ m}^3$ chacune ?

Rép. m^3 20,625.

2. Les deux côtés parallèles d'un champ, ayant la forme d'un trapèze, mesurent 342 m. et 296 m. ; la largeur est de 18 hm. Quelle en est la superficie et la valeur à 63 fr. l'are ?

Rép. ares 586,96 et fr. 36 978,48.

3. Un marchand de vaisselle achète 175 plats à fr. 1,80. Il en casse 15 et veut cependant encore gagner fr. 53 sur cet achat. Que doit-il revendre la pièce ?

Rép. fr. 2,30.

4. Quelle est la valeur d'un tas de foin long de m. 10,5, large de m. 8,6 et haut de m. 6,5, sachant que le m^3 pèse 68 kg. et que l'on vend le q. m. à raison de fr. 7,30 ?

Rép. fr. 2913, 61.

5. Un cultivateur a acheté un champ le 20 novembre 1886 pour fr. 858. Il en payera le prix d'achat avec les intérêts au $4 \frac{1}{2} \%$ le 11 nov. 1887. Que devra-t-il en tout ? (Année civile.)

Rép. fr. 895,65.

6. Un négociant reçoit diverses marchandises, savoir 4560 kg. à 60,4 centimes le kg. ; 2380 kg. à 45,3 centimes le kg. et 2430 kg. à 80 centimes le kg., payable à 6 mois ou au comptant avec 6 % d'escompte. Que paye-t-il comptant ?

Rép. fr. 5429,80.

Remarque. — Quatre problèmes justes, au choix, donnent la meilleure note.

Histoire biblique.

1. Pourquoi Abraham quitta-t-il ses parents ?
2. Dites une bonne qualité d'Esau.
3. Sous quel roi fut construit le temple de Jérusalem ?
4. Nommez un prophète qui vécut à l'époque de la captivité de Babylone.
5. Comment s'appelaient les parents de Jésus-Christ ?
6. A quel âge Jésus-Christ commença-t-il son ministère ?
7. Quels furent ses principaux adversaires ?
8. Nommez les trois disciples que Jésus aimait.
9. A quel âge mourut Jésus-Christ ?
10. Qui est-ce qui le condamna à mort ?
11. Dans quelle parabole enseigne-t-il l'humilité ?
12. Quel est le disciple qui le renia ?
13. Où mourut Jésus-Christ ?
14. Que nous rappelle la fête de la Pentecôte ?
15. Que savez-vous des premiers martyrs ?
16. Citez un martyr.
17. Combien de voyages l'apôtre Paul fit-il à Rome ?
18. Comment s'appelait-il avant sa conversion ?
19. Nommez les deux apôtres qui moururent à Rome ?
20. Quel est le dernier livre du Nouveau-Testament et par qui a-t-il été écrit ?

Histoire nationale.

1. Nommez 5 villes florissantes de l'Helvétie romaine.
2. Citez deux monastères fondés par la reine Berthe.
3. En quelle année fut fondée la ville de Berne et par qui ?
4. A quelle époque fut fondée la première alliance des Waldstæten ?
5. Que savez-vous du bourgmestre Broun ?
6. Comment s'appelle le héros de la bataille de Sempach ?
7. Qui engagea les Bernois à s'emparer de l'Argovie ?
8. Que savez-vous d'Ital Reding ?
9. Quelle fut la principale cause de la perte de la bataille de Marignan ?
10. Dites une bonne qualité de Waldmann.
11. Nommez les principaux réformateurs de la Suisse.
12. Que savez-vous de R. Wettstein, bourgmestre de Bâle ?
13. Qui était Nicolas Leuenberger ?
14. Quelles furent les causes de la première guerre de Villmergen ?
15. Où naquit Petitgnat ?
16. Nommez les généraux français qui envahirent la Suisse en 1798.
17. Berne capitula après quelle bataille ?
18. Par quel pacte l'ancien régime fut-il rétabli en Suisse ?
19. Quelles furent les causes de la guerre du Sonderbund ?
20. De combien de membres se compose le Conseil fédéral ?
12. En combien de grands embranchements les animaux sont-ils divisés ? Nommez-les.
13. Par quelle partie de leur corps les serpents venimeux sont-ils dangereux ?

Géographie.

1. Nommez les trois paroisses du district de Courtelary situées au-dessous de Sonceboz.
2. Quelles sont les trois chaînes du Jura situées entre le lac de Bienne et le plateau des Franches-Montagnes ?
3. Que représentent sur une carte deux lignes parallèles allant d'un village à un autre ?
4. Comment distingue-t-on sur une carte une rivière d'un chemin de fer qui sont les deux représentées par une ligne noire assez large ?
5. Comment appelle-t-on la ligne où le ciel et la terre semblent se toucher ?
6. Où se tiennent les grandes foires de bétail dans le Jura bernois ?
7. Quelle montagne se trouve entre le val de Laufon et la vallée de la Scheulte ? (Val Terbi.)
8. Quelle rivière fait la limite entre l'Alsace et le Jura bernois ?
9. Nommez trois villages de la vallée de la Sorne.
10. Dans quels districts du Jura l'industrie des soieries est-elle répandue ?
11. Où le Doubs a-t-il sa source, et dans quelle rivière va-t-il se jeter ?
12. Nommez une montagne de l'Emmenthal.
13. Quel est le groupe le plus imposant des Alpes bernoises ?
14. Où se dirigent les quatre voies ferrées qui partent de Berthoud ?
15. Quelle pierre constitue les montagnes et les collines du plateau suisse ?
16. Dans quel canton se trouve le château de Kibourg ?
17. Quels sont les lacs traversés par la Linth ou Limmat ?
18. Quelle est la capitale de l'Autriche ?
19. Le sol de la Hollande étant au-dessous du niveau de la mer, comment se fait-il que ce pays ne soit pas envahi par les eaux ?
20. Nommez une colonie française en Algérie.
21. Combien le tour de la terre mesure-t-il de kilomètres ?
22. Quelles sont les planètes situées entre le Soleil et la Terre ?

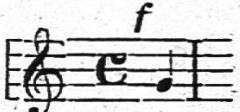
Histoire naturelle.

1. Quelles sont les trois grandes divisions du corps humain ?
2. Quels soins doit-on prendre des dents ?
3. Quels sont les os qui forment le thorax ?
4. Dites un emploi industriel des os.
5. Quelles sont les divisions du canal digestif ?
6. Quelle différence y a-t-il entre le sang veineux et le sang artériel ?
7. Comment appelle-t-on les organes qui sont le siège de l'intelligence et de la volonté ?
8. Quelles sont les principales parties de l'œil ?
9. Comment s'appelle le nerf qui transmet les vibrations des sons au cerveau ?
10. Quel est celui de nos sens qui conserve toute sa finesse jusque dans l'âge le plus avancé ?
11. Qu'est-ce que l'hygiène ?

14. Les arbres respirent, quels sont leurs poumons?
15. A quoi sert le pendule?
16. Qu'est-ce qu'un levier? A quoi sert-il?
17. Quand la colonne barométrique est-elle le plus haut? Pourquoi?
18. Comment pouvons-nous préserver nos maisons de la foudre?
19. Pourquoi l'eau ne monte-elle pas à plus de 9 à 10 mètres dans une pompe aspirante?
20. Avec quoi fait-on le gaz d'éclairage?
21. Avec quoi fait-on le verre?
22. On parle beaucoup de guerre: avec quoi fait-on la poudre?
23. Citez des animaux ennemis du cultivateur?
24. Dites-moi aussi quelques-uns de ses amis.

Chant.

1. Comment appelle-t-on les cinq lignes sur lesquelles on écrit la musique?
2. Ecrivez les formes des notes à partir de la — en les rangeant dans l'ordre de leur durée décroissante.
3. Nommez les silences qui correspondent à ces différentes notes.
4. Nommez une note qui vaut deux temps. Que ferez-vous pour qu'elle soit chantée pendant 3 temps?
5. Combien vaut le point placé après une — , une ♩ , une ♪ ?
6. Quelle clef emploie-t-on pour le soprano? Où la place-t-on?
7. Quelle clef emploie-t-on pour la basse? Où la place-t-on?
8. Comment indique-t-on une mesure à 2, à 3, à 4 temps?
9. La première mesure du n° 1 de l'*Ami de la Jeunesse* de Neuensch-

wander est écrite :  à quel temps faut-il commencer de chanter? Que veut dire la lettre *f*?

10. La cinquième mesure du même chant est notée $| \text{—} \text{♪} |$; quel silence faut-il pour compléter la mesure?
11. A quoi sert le \sharp ?
12. A quoi sert le \flat ?
13. Quel signe faut-il employer pour rétablir une note altérée dans son ton naturel?
14. Le \sharp accidentel a-t-il la même valeur que le \sharp de la clef?
15. A quoi servent les < et les > ?
16. A quoi sert le ~ ?
17. Qu'indique la reprise?
18. Citez quelques mots indiquant le mouvement.
19. A quoi servent les points placés au-dessus des notes (·)?